

# Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CODE 01  
+ HEBDOS RÉGIONAUX**

## **Nouvelle campagne de sensibilisation de la Société de l'assurance automobile du Québec SVP, partageons la route**

**Québec, le 15 juin 2020.** – Avec le déconfinement et la reprise graduelle des activités économiques et sociales, les Québécois seront nombreux à circuler de nouveau sur nos routes. Aussi, la Société de l'assurance automobile du Québec lance une campagne sur le partage de la route pour sensibiliser les usagers vulnérables ainsi que les conducteurs à l'importance de respecter les règles de circulation et de se montrer courtois les uns envers les autres.

- Période couverte : du 15 juin au 9 août 2020
- Thème : « SVP, partageons la route. »
- Principaux médias :
  - Télé et webtélé
  - Radio
  - Affiches dans les abribus, à Montréal et à Québec
  - Médias sociaux (notamment des capsules vidéo)

Les détails de la campagne sont disponibles dans le [site Web de la SAAQ](#).

### **Citations :**

« Les événements des derniers mois nous ont amenés à modifier nos habitudes sur la route. Avec la reprise graduelle des activités, il convient de rappeler les bons comportements à privilégier, que vous vous déplaçiez en voiture, en camion, en moto, à vélo ou à pied. Tous les usagers doivent agir avec prudence et respect afin de se protéger les uns les autres. »

*François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie*

« Depuis le début de la pandémie, nous avons tous fait des efforts pour assurer notre protection ainsi que celle de nos proches. Il faut maintenir nos bonnes habitudes sur la

route! En affichant des comportements sécuritaires, nous pouvons éviter les conflits et les accidents. Faisons preuve de courtoisie, partageons la route. »

*Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec*

## **RAPPEL DES BONNES PRATIQUES**

### **Comme conducteur, il faut :**

- faire preuve de prudence à l'égard des piétons, des cyclistes et des motocyclistes parce qu'ils sont vulnérables;
- respecter la signalisation et la priorité des usagers vulnérables aux intersections et aux passages pour piétons;
- prévoir la présence d'usagers vulnérables, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.

### **Comme motocycliste, il faut :**

- être visible;
- être vigilant, notamment aux intersections;
- se tenir à une distance sécuritaire des autres véhicules;
- respecter les limites de vitesse;
- adapter sa vitesse en fonction de la circulation, de la météo et de l'état de la chaussée;
- avoir un comportement prévisible;
- signaler ses intentions et éviter les changements de voie subits et les accélérations brusques.

### **Comme piéton ou cycliste, il faut :**

- respecter la signalisation;
- traverser aux intersections. Si l'on est piéton, il est aussi possible d'emprunter les passages pour piétons;
- vérifier la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, à gauche et à l'arrière);
- être visible et prévisible en tout temps;
- utiliser le trottoir qui borde la chaussée, si l'on est piéton. S'il n'y a pas de trottoir, circuler au bord de la route ou sur l'accotement;
- circuler aussi près que possible de la bordure ou du côté droit de la chaussée, ou encore sur l'accotement, si l'on est à vélo. Toujours se déplacer dans le même sens que la circulation.

## **Bilan partiel 2020**

Les données du [bilan partiel](#) sur les victimes d'accidents, qui couvre les mois de janvier à avril 2020, sont maintenant disponibles.

- On note une augmentation des décès de 20 %, ceux-ci étant passés de 69 en 2019 à 83 en 2020. Ce nombre est similaire à la moyenne des cinq années précédentes.
- En ce qui concerne les victimes blessées gravement ou légèrement, les taux de janvier à avril 2020 montrent une diminution par rapport à 2019 ou à la moyenne 2015-2019.
- Chez les blessés graves, on observe une diminution de 20 %, ce qui représente 238 blessés en 2020 par rapport à 301 en 2019.
- Quant aux blessés légers, la baisse est encore plus forte, soit de 35 %, le nombre étant de 6 702 en 2020 par rapport à 10 260 en 2019.

Lien connexe :

[Courtoisie et partage de la route](#)

– 30 –

**Source :**

[saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)

Adresse exclusive pour les médias :

[saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/](http://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/)

**Pour information :**

Relationnistes auprès des médias

Tél. : 418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541